

Vagabondage Linguistique

Jean-Marie Laurence

Volume 42, numéro 4, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103831ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103831ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Laurence, J.-M. (1975). Vagabondage Linguistique. *Assurances*, 42(4), 290–299.
<https://doi.org/10.7202/1103831ar>

Vagabondage Linguistique ¹

par

JEAN-MARIE LAURENCE
de la Société Royale du Canada

Linguistique

290

Qu'est-ce qu'une langue ? « Au sens le plus courant, une langue est un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une même communauté ». ² Cette définition bien sommaire désigne un monde si vaste que personne, fût-ce le linguiste le plus éminent, ne peut se vanter de le connaître entièrement. D'autant que ce monde de la parole évolue sans cesse, avec les choses et la pensée des sujets parlants. À un point tel que le français du XVIIe siècle, par exemple, le français des grands classiques présente des difficultés de compréhension au francophone non spécialiste de notre époque. À plus forte raison, le français du moyen-Âge, dont la connaissance exige un long apprentissage de la part d'un francophone contemporain.

Mais abstraction faite des stades antérieurs de son évolution, il reste qu'une langue comme le français, dans son état actuel, échappe à la maîtrise absolue non seulement de l'individu, mais de la science linguistique elle-même. Il suffit de songer au nombre considérable des mots français ³ pour comprendre qu'aucune mémoire humaine ne peut les emmagasiner tous. Ce que les profanes savent moins, c'est que les faits de syntaxe, beaucoup plus nombreux qu'on ne croit, et qui se multiplient plus rapidement de nos jours, échappent encore en partie à la science.

¹ A nouveau, nous remercions la Société Radio-Canada de nous permettre de présenter ce texte à nos lecteurs, A.

² Dictionnaire linguistique Larousse.

³ Évalué à plus de deux millions par certains statisticiens, compte tenu des niveaux de langage et des vocabulaires scientifiques.

Ainsi la linguistique vit depuis quelques décennies une véritable révolution. Les spécialistes eux-mêmes ne parviennent pas à s'entendre parfaitement au cœur même de cette discipline, qui éclate en un bouquet de spécialités auxquelles s'adjoint une partie des sciences humaines. On parle en effet maintenant d'ethnolinguistique, de sociolinguistique, de psycholinguistique, etc.

On imagine facilement qu'une telle éclosion se propage à l'enseignement des langues. On devine aussi que la discipline pédagogique la plus fortement influencée par les découvertes des sciences du langage est la grammaire, matière centrale de l'enseignement linguistique. Il nous semble donc opportun de réfléchir sur les conceptions nouvelles qui commencent à se faire en ce domaine et que des équipes de pédagogues travaillent à mettre au point. 291

Depuis l'Antiquité jusqu'à notre époque, la conception de la grammaire a subi de nombreuses modifications qu'il serait impossible d'exposer et même d'esquisser ici. Contentons-nous d'observer que la grammaire a longtemps gravité autour de la logique traditionnelle et qu'elle proposait surtout des règles impératives, souvent incohérentes, à l'intention des usagers de la langue. Au cours du temps, les édits grammaticaux s'appuient sur l'histoire et l'usage d'une part; d'autre part sur l'autorité des grammairiens et des écrivains consacrés comme des modèles de la langue.

L'importance de ces références a varié selon les époques. On peut noter, croyons-nous, du XVI^e siècle au XIX^e siècle par exemple, une oscillation dans la dominance des normes: au XVI^e siècle, influence de l'usage noble et littéraire en lutte avec l'usage commun; au XVII^e, domination de l'usage noble; au XVIII^e, règne des philosophes, des grammairiens

logiciens et des rhéteurs; au XIXe, recrudescence de l'influence populaire avec le Romantisme et le Réalisme, domination des écrivains et des « praticiens » de la langue sur les grammairiens; au XXe, remise en question totale des problèmes de la langue et du langage.

292 La linguistique scientifique, née à la fin du XIXe siècle, a pris depuis Ferdinand de Saussure un élan considérable, grâce surtout au *Cours de linguistique générale* (1916) dont le succès fut immense et dure encore.

Les écoles et les tendances se multiplient, les concepts et les méthodes se compliquent, les terminologies foisonnent, divergent ou se recouvrent: structuralisme, glossématique, fonctionnalisme, distributionnalisme, transformationnisme, générativisme, autant d'étendards qui désignent des méthodes ou des systèmes tantôt ennemis, tantôt alliés. Le langage des linguistes devient de plus en plus hermétique, l'influence américaine oriente certains adeptes vers la formalisation de plus en plus rigide et rigoureuse jusqu'à l'abstraction mathématique. L'ambition de certains linguistes est d'arriver à connaître plus profondément, par l'analyse des diverses familles de langues, le fonctionnement du langage, sa genèse, les mécanismes d'acquisition ou de génération de la langue par l'enfant. Tel est, notamment, le rêve de Noam Chomsky (et de ses adeptes) principal représentant actuel de la grammaire générative et chef d'une chapelle quelque peu idolâtrique. Disons tout de suite que ce rêve n'est encore qu'un rêve . . .

Grammaire

Au sens large du mot, on peut dire que la grammaire est la description complète de la langue: phonologie, syntaxe, lexicologie, sémantique. Bien entendu, on peut faire aussi une grammaire pour chacune de ces disciplines.

D'un autre point de vue, on distingue la grammaire descriptive et la grammaire normative. Nous expliquerons cette distinction dans un article subséquent sur la norme.

La langue forme un système, c'est devenu un axiome en linguistique depuis Saussure. Les bilingues le savent bien par expérience. Dans son excellent ouvrage intitulé *Diglossie*, Epstein explique très clairement le phénomène de l'interférence, qui se produit si souvent quand deux langues entrent en contact. Tout se passe comme si la conscience linguistique d'un bilingue était à deux étages mobiles et interchangeables. En conséquence, quand le bilingue parle la langue seconde, il doit refouler dans son subconscient sa langue maternelle et vice versa. D'où l'efficacité de la méthode directe (ou de *l'immersion*) dans l'enseignement de la langue seconde. Sans insister sur les modalités de l'interférence, retenons que la langue forme un système, c'est-à-dire un réseau de relations.

293

Voilà pourquoi la parole met en branle des mécanismes cérébraux et psychologiques extrêmement complexes. La science ne peut pas encore affirmer si ces mécanismes sont innés; en tout cas, elle en connaît très mal le fonctionnement. N'est-il pas merveilleux de constater qu'un enfant a déjà acquis, dès l'âge de quatre ans, une compétence linguistique suffisante pour exprimer les choses essentielles de la vie? Or ce système s'élargit, tant et si bien qu'après quelques années encore, l'enfant est en mesure de construire et de comprendre un nombre indéfini de phrases de sa langue maternelle. On peut dire qu'à l'âge de douze ans, l'enfant est en possession du système fondamental de sa langue, qu'on pourrait appeler sa grammaire de base.

Grammaire générative

Dans son « Introduction à la grammaire générative », Nicolas Ruwet écrit: « Tout sujet adulte parlant une langue

donnée est, à tout moment, capable d'émettre spontanément, ou de percevoir et de comprendre, un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant. Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes très spéciales, qu'on peut appeler sa compétence linguistique, et qu'il a acquises, dans son enfance, au cours de la brève période d'apprentissage du langage. »

294

Voilà en somme les prémisses d'une définition. Empruntons deux autres définitions, sommaires certes mais qui nous semblent assez justes, si l'on songe que les théoriciens de cette discipline, par leurs contradictions et leurs concours de subtilités, ne simplifient guère les choses. À lire leurs dissertations, on se demande comment ils peuvent reprocher aux scolastiques leurs complications et leur galimatias . . .

À tout hasard, voici la définition de Georges Mounin (dans *Clefs pour la linguistique*) : La syntaxe générative se propose de « construire le modèle d'un ensemble de règles qui, à partir d'un nombre fini d'unités, rend compte de la formation de l'infinité des phrases correctes d'une langue, et de celles-là seules ».

Pour Peytard et Genouvrier: « Une grammaire générative et transformationnelle comprendra un ensemble fini de règles capable d'engendrer toutes et seulement les phrases-noyaux grammaticales d'une langue donnée: ce sont les règles syntagmatiques; un ensemble de règles de transformation, dont nous nous limiterons à dire qu'elles permettent d'engendrer toutes et seulement les phrases grammaticales dérivées d'une langue donnée. (Une phrase grammaticale est une phrase qui répond à la grammaire immanente d'une langue donnée, par exemple le français.) »

En d'autres termes, la grammaire générative systématise la grammaire de base immanente à tout sujet parlant telle ou

telle langue. Comment illustrer par un exemple simple, clair et compréhensif ce qu'est la grammaire générative et transformationnelle ? Cette discipline est très abstraite, affublée d'une terminologie novatrice, parfois surchargée et souvent opaque, qui trahit chez ses auteurs un pointillisme encombrant où l'honnête homme sera tenté de voir une recherche d'éso-térisme rebutant. Essayons toutefois d'en dégager les idées fondamentales.

295

Selon cette doctrine, un énoncé se compose généralement de phrases dérivées de phrases de base inconscientes. Peytard et Genouvrier proposent comme exemple l'énoncé suivant : « Ma tante, qui sait qu'on annonce une tempête, ferme les auvents ».

Cette *phrase dérivée*, ou *structure de surface*, serait issue d'une séquence de *structures profondes* que porte le sujet parlant dans sa conscience linguistique, soit : « Ma tante ferme les auvents; ma tante sait quelque chose; on annonce une tempête ».

En d'autres termes, les phrases complexes énoncées au cours de la parole (du discours, de la conversation) peuvent se décomposer en phrases simples, en phrases-noyaux, comme disent les linguistes, en propositions indépendantes, comme dit la pédagogie traditionnelle. Notons que cette observation n'est pas nouvelle dans sa conception générale.

Ce que les auteurs de cette théorie syntaxique donnent pour nouveau, c'est qu'elle vise à établir « un ensemble fini de règles capables d'engendrer toutes et seulement les phrases-noyaux grammaticales d'une langue donnée ». Par une apparente contradiction, les mêmes théoriciens prétendent que « tout individu français même intellectuellement démuné . . . , possède, au niveau de la compétence, une grammaire très sim-

ple et limitée, c'est-à-dire un nombre restreint de règles syntagmatiques capables d'engendrer des types de phrases fondamentaux, appelées encore *phrases-noyaux* ». Pour résoudre cette contradiction, répétons sous une autre forme ce que nous avons dit précédemment : tout sujet parlant possède dans son subconscient la grammaire de base de sa langue, qu'il a acquise comme un réseau d'habitudes mentales par le contact quotidien de la communauté linguistique dont il fait partie. La linguistique générative codifie cette grammaire immanente et tente d'expliquer par elle le fonctionnement du langage. Certains théoriciens, comme Chomsky, espèrent même découvrir ainsi le mécanisme psychologique du langage et en établir par *a plus b* l'innéité. Ainsi la linguistique reprendrait un vieux rêve philosophique : découvrir l'origine du langage.

Une fois établies les règles de formation des phrases-noyaux, la syntaxe générative vise à former « un ensemble fini de règles de transformation qui permettent d'engendrer toutes et seulement les phrases grammaticales dérivées d'une langue donnée ». (Le concept de transformation n'est pas nouveau d'ailleurs.) C'est grâce à l'application de certaines règles de transformation que les trois phrases-noyaux « Ma tante ferme les auvents; ma tante sait quelque chose; on annonce une tempête » peuvent engendrer (ou générer) la phrase dérivée « Ma tante, qui sait qu'on annonce une tempête, ferme les auvents ».

Il va sans dire que les règles de transformation permettent généralement de varier les formes de la structure superficielle issue de telles phrases de base données. C'est ainsi que les trois phrases de base : « Ma tante ferme les auvents; ma tante sait quelque chose; on annonce une tempête » peuvent engendrer, outre la phrase superficielle déjà citée, les structures suivantes : « Ma tante sait qu'on annonce une tem-

pête, aussi ferme-t-elle les auvents »; « Parce que ma tante sait qu'on annonce une tempête, elle ferme les auvents »; « Ma tante ferme les auvents parce que (car) elle sait qu'on annonce une tempête »; « Sachant qu'on annonce une tempête, ma tante ferme les auvents ». On voit le parti que peut tirer un bon pédagogue de ces exercices de transformations.

Certains générativistes puristes objecteront peut-être que toutes ou quelques-unes de ces dernières transformations relèvent de la stylistique et non pas strictement de la syntaxe. Nous répondrons simplement que, par la force des choses, syntaxe et stylistique se recoupent en bien des points. Quand le styliste produit des effets esthétiques par des moyens empruntés à la syntaxe, il devient syntacticien. Répétons qu'il n'y a pas de frontières précises entre les disciplines de la linguistique, puisque ces frontières ne parviennent pas à faire l'unanimité chez les linguistes. Le purisme scientifique est plus néfaste encore que le purisme mondain.

297

Observations

1. En somme, la grammaire générative fonde sa description et son système de règles sur la grammaire immanente des natifs d'une langue. Elle n'a pas même créé de toutes pièces la théorie qu'elle avance. Chomsky, par exemple, doit beaucoup à Harris, initiateur de la grammaire transformationnelle, dont on retrouve l'idée dans *Linguistique générale et linguistique française* de Bally, sous le nom de *transposition*, dans les *Éléments de syntaxe structurale* de Tesnière, sous le nom de *translation*, etc., avec des conceptions plus ou moins différentes.

Les théories linguistiques illustrent, comme toutes choses ici-bas, le paradoxe de la condition humaine. Chaque auteur de système, s'il devient chef d'école, entend plus ou moins

ouvertement avoir découvert *le système* de la langue, en quoi il s'enferme trop souvent et s'oppose aux autres, rétrécissant ainsi le champ des recherches offert au chercheur libre. D'autre part, cette multiplicité des systèmes permet à celui qui a la force de les survoler d'enrichir sa vision du langage.

298 2. Voilà pourquoi nous croyons que l'auteur d'une grammaire destinée à « l'honnête homme » doit d'abord bannir l'esprit de système, ce qui n'est pas facile.

3. Plus difficile encore est la situation du grammairien pédagogique. Le théoricien de la linguistique et le praticien de l'enseignement sont à cent lieues l'un de l'autre. Le premier se propose pour idéal la description intégrale et objective des pièces et du mécanisme de la langue; le second vise à la formation du sujet parlant et au maniement du langage.

4. La méthodologie de l'enseignement grammatical doit procéder d'abord par induction: faire construire des phrases selon des modèles systématiquement gradués. La linguistique théorique décrit et explique, la pédagogie linguistique décrit et explique aussi, mais en construisant.

Conclusions

La grammaire générative n'est pas une panacée à la pauvreté de l'enseignement grammatical actuel.

Elle introduit dans la recherche linguistique une analyse plus rigoureuse, plus minutieuse, qui permettra sans doute de découvrir des problèmes que l'analyse traditionnelle ne semble pas avoir décelés; mais elle tombe trop souvent dans un pointillisme encombrant et se perd parfois dans l'abstraction.

Jusqu'à ce jour, elle a peut-être élargi le champ de nos ignorances en nous les dévoilant; mais elle a posé beaucoup plus de questions qu'elle n'en a résolu.

Il faut, croyons-nous, l'accueillir avec une curiosité sympathique, lui emprunter tout ce que l'expérience peut confirmer, sans exclusivisme et sans idolâtrie.

Petits problèmes de l'assurance-vie

Les assureurs comprennent qu'il leur faut faire quelque chose pour aplanir certaines difficultés de l'assurance-vie et pour la rendre plus attrayante, plus accessible, moins restrictive. Voici quelques suggestions faites par le président de l'Association Canadienne des Compagnies d'assurance-vie au dernier rendez-vous des surintendants provinciaux, à Calgary en septembre 1974 :

- 1 — Permettre à l'assuré de résilier la police émise par lui, dans les dix jours où elle lui est remise.
- 2 — Mettre à la disposition du public une « méthode acceptable de comparaison des prix des polices semblables, émises par différentes compagnies ».
- 3 — Remettre à l'assuré un texte simple et précis pour lui permettre de mieux comprendre sa police.
- 4 — Payer au bénéficiaire un intérêt raisonnable en attendant le règlement de l'indemnité.
- 5 — Verser rapidement la valeur de rachat en cas de résiliation de l'assurance.
- 6 — Mieux ordonner les souscriptions aux régimes d'épargne.

Tout cela est simple et ne répond pas à tous les problèmes de l'assurance-vie. Il faut en noter l'à-propos, cependant, même si les solutions apportées ne sont que fragmentaires et superficielles.